



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question au Gouvernement n° 1221

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, dans l'opération qui met aux prises - puisqu'elle est conflictuelle - trois grandes banques françaises pour un regroupement éventuel, vous avez déclaré vouloir privilégier les intérêts français. Or, vous le savez bien, vous n'êtes pas maître de la situation. Ainsi, il est fort probable, au contraire, que celle-ci sera arbitrée par des capitaux étrangers, l'un ou l'autre des protagonistes sollicitant des banques étrangères.

Il existe une loi Thomas, dont vous ne voulez plus. («Ah, non !» sur les bancs du groupe socialiste.) Mais quand allez-vous mettre en oeuvre des plans sécurité retraite qui permettent à la fois de concilier les intérêts des salariés et futurs retraités et de mobiliser des capitaux français pour investir dans les entreprises françaises, lesquelles en ont grand besoin ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, s'il y a un lien entre le début de votre question, qui concerne la situation financière et bancaire, et la fin de celle-ci, qui est relative aux plans d'épargne retraite, il est ténu.

Faut-il ou non, dans notre pays, mettre en oeuvre des instruments d'épargne qui soient adaptés à la retraite, et quand le faire ? Le Gouvernement a déjà énoncé la réponse à cette question à plusieurs reprises: les Français qui épargnent pour leur retraite doivent disposer pour cela d'un instrument d'épargne adapté. Et il y a un vrai problème: il n'existe pas aujourd'hui. Ainsi, selon une enquête, nombre de ceux qui placent leur épargne dans les caisses d'épargne le font en vue de leur retraite. Or on voit bien que ce n'est pas le meilleur support possible pour une épargne à long terme.

Nous avons donc certainement besoin de mettre en place un instrument solidaire et participatif qui permette d'épargner à long terme - même lorsqu'on est un épargnant modeste - et d'obtenir les taux de rendement que l'on est en droit d'espérer pour ce type d'épargne. Un tel instrument n'a pas encore été mis en place au cours de cette législature, ni d'ailleurs au cours des précédentes, malheureusement. Mais je pense que cela pourra se faire dans des délais rapides.

J'en viens aux prémisses de votre question. Nous assistons à une bataille bancaire qu'oppose plusieurs banques privées. J'ai en effet déclaré que, dans le cadre des responsabilités qui étaient celles du Gouvernement et qui sont clairement définies par la loi en matière de réglementation bancaire, je tenais à veiller à ce que la solution qui sera trouvée respecte nos objectifs industriels, sociaux et nationaux.

Néanmoins, il s'agit d'entreprises privées, et le combat auquel nous assistons en ce moment montre, s'il en était besoin, que la préoccupation de la majorité de voir se constituer, en face de ces entreprises privées, un pôle public réunissant différents instruments d'intervention financière autour de la Caisse des dépôts, des caisses d'épargne, de la CNP, de la BDPME, entre autres, a encore plus de poids qu'elle ne pouvait en avoir avant que n'éclate cette bataille boursière. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Yves Deniaud](#)

Circonscription : Orne (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1221

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 1999, page 2528

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 1999